

lemme : ou les reproches que le clergé a prodigués à l'Université sont justes et fondés, et, dans ce cas, ils tombent d'aplomb sur la tête de ses chefs, qui lui ont imprimé une direction et l'ont pénétrée de leur doctrine ; et ce sont ces chefs qu'il faut poursuivre et chasser, non pas des subordonnés, qui n'ont fait que suivre leurs traces. Ou bien, ces chefs ont été accusés fausement d'être les ennemis du Christianisme, et alors, il faut leur faire amende honorable, et s'accuser, à leurs pieds, de calomnie.

Voilà les conséquences inévitables de la loi. Ce n'est pas une loi de liberté, car, faite dans le but de rendre l'Université un instrument d'esclavage, elle en appesantit l'empire et soumet tout le corps enseignant à un état précaire qui lui ôte l'indépendance et la dignité ; ce n'est pas une loi populaire, car ni elle ne comble les lacunes de l'instruction publique, ni elle ne la rend plus accessible et moins coûteuse ; enfin, ce n'est pas une loi de paix, car elle n'établit qu'une paix hypocrite et menteuse. Aussitôt qu'un nouveau vent d'élection aura emporté les hommes qui font cette loi, personne n'en voudra plus, ni dans la gauche, ni dans la droite. Et probablement, avant que nous en soyons arrivés là, les nouvelles divisions dont elle contient les germes la rendront aussi insupportable à ceux qui la font ou la prônent, qu'à ceux qui la subissent aujourd'hui.

MIR.